



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Mont de Marsan, le **12 NOV. 2018**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Environnement Chasse

Affaire suivie par : Mme Catherine DOS SANTOS

Tél : 05.58.51.30.77

Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

ARRETE n°2018/1269 portant décision de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de CAUNEILLE.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique.

La consultation a été réalisée via le site internet des services de l'Etat du 8 au 29 octobre 2018 inclus (21 jours).

Le public pouvait faire valoir ses observations :

- à l'adresse suivante : ddtm-snf@landes.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Environnement Chasse,

351 boulevard de St Médard

BP 369 – 40012 MONT DE MARSAN CEDEX

A l'issue de cette période aucune observation n'a été formulée sur cette proposition d'arrêté.

L'arrêté définitif a été publié au recueil des actes administratifs.